

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 29 septembre 2025	
DATE DE CONVOCATION 22 septembre 2025	
DATE D’AFFICHAGE 1 ^{er} octobre 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	19
PROCURATION(S)	13
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **vingt-neuf septembre** de l'an deux mille vingt cinq à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes BENAMARA, DORDAIN, LOUBASSOU, DEBOISSY, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme DORDAIN à Mme ALTUNTAS, LOUBASSOU à M. JAMET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, Mme TERNISIEN à M. LEGO, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à M. NDIAYE, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. BALUT.

M. Ousmane N'DIAYE
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA, CAMPISI.

Délibération N°02

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, après adoption du budget supplémentaire, a fixé le budget de la Commune pour l'exercice 2025 à 65 686 000 € dont 27 663 000 € en investissement.

Il est proposé, aujourd’hui, d’adopter une décision modificative n°1 afin d’ajuster les montant des dépenses et des recettes de fonctionnement et d’investissement pour un montant de **3 508 000 €** (mouvements d’ordre inclus).

En fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d’utiliser les recettes complémentaires constatées (505 k€) pour abonder les dépenses réelles de fonctionnement (315 k€).

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
011 Charges à caractère générale	225 000	013 Atténuations de charges	25 000
65 Autres charges de gestion courante	90 000	73 Impôts et taxes	7 700
		74 Dotations et participations	316 300
		75 Autres produits de gestion courante	156 000
Dépenses de fonctionnement réelles	315 000	Recettes de fonctionnement réelles	505 000
042 Opérations d'ordre entre sections	440 000	042 Opérations d'ordre entre sections	250 000
Opérations d'ordre	440 000	Opérations d'ordre	250 000
Dépenses de fonctionnement	755 000	Recettes de fonctionnement	755 000

Les recettes de fonctionnement supplémentaires émanent :

- De remboursements sur les salaires (assurance et indemnités journalière) pour 25k€,
- De l'ajustement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 7k€,
- De dotations et participations complémentaires pour 316k€. Il s'agit notamment de l'ajustement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 158k€, des subventions perçues dans le cadre de la Cité éducative (65k€) et des séjours d'été (53k€), et de participations des bailleurs dans le cadre de l'exonération TFPB (jardin d'été et tranquillisation des espaces publics) pour 38k€,
- Des recettes exceptionnelles pour 156k€ (indemnisations d'assurance).

En dépense, il est proposé d'abonder le chapitre 011 de 225k€. Ces crédits supplémentaires permettent notamment d'ajuster les crédits ouverts pour l'opération jardin d'été (40k€), l'entretien des bâtiments publics (74k€), la location de biens mobiliers (40k€) et des assurances (22k€).

Au chapitre 65, il est proposé d'ouvrir des crédits à hauteur de 90k€ permettant ainsi le versement anticipé des recettes attendues dans le cadre d'opérations de mécénat.

En investissement, les recettes d'investissements supplémentaires (313k€) et l'autofinancement de la section de fonctionnement (190k€) permettent d'abonder plusieurs opérations d'équipement :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
10005 PPP éclairage public	1 500	13 Subventions d'investissement	313 000
10025 PNRU2 - Promenade Tilleuls et abords	124 000		
10028 Amélioration du cadre de vie	131 000		
10033 Equipements sportifs	251 400		
10038 Percée musarde liaison grosse borne	-14 900		
10042 Amélioration bât. scolaires, petite enfance	10 000		
Dépenses d'investissement réelles	503 000	Recettes d'investissement réelles	313 000
040 Opérations d'ordre entre sections	250 000	040 Opérations d'ordre entre sections	440 000
041 Opérations patrimoniales	2 000 000	041 Opérations patrimoniales	2 000 000
Opérations d'ordre	2 250 000	Opérations d'ordre	2 440 000
Dépenses d'investissement	2 753 000	Recettes d'investissement	2 753 000

Les recettes d'investissement supplémentaires émanent de subventions :

- La dotation politique de la ville (DPV) perçue dans le cadre de la création du terrain multisport jouxtant l'école Victor Hugo (115k€) et pour l'acquisition de matériel scénique et technique pour la MJA (23k€)
- L'agence nationale du Sport (50k€) pour la création du même terrain multisport situé route des Lacs ;
- L'ajustement de diverses recettes : FIPD (25k€), amendes de polices (27k€), CAF (7k€).

En dépenses, les crédits de paiement de différentes autorisations de programme sont ajustés. Il s'agit de l'ajustement des crédits de paiements relatif au PPP éclairage public pour 1,5 k€ (révision des prix) et de l'augmentation des crédits du programme Promenade des Tilleuls et ses abords pour 124k€ (actualisation du coût des travaux des opérations « Place du Pas du Coq » et « Balcon urbain », derniers aménagements du Jardin des animaux fantastiques).

L'abandon de l'opération « Percée Musarde » acté lors de la dernière revue de projet de l'ANRU, entraîne l'annulation des crédits de paiement prévu pour 2025.

Les opérations amélioration du cadre vie et équipements sportifs sont abondées respectivement pour financer l'acquisition de terrains à l'État (Plaine des jeux, Parc sud, lisière et ile du Roi) et la création du nouveau terrain multisport situé route des Lacs.

L'opération amélioration des bâtiments scolaires et petite enfance est abondée de 10k€ pour permettre un renouvellement complémentaire de mobiliers dans les écoles et le renouvellement d'équipements des crèches.

Des opérations d'ordre, sans impact financier, sont prévues pour 2,65 M€.

L'adoption de cette décision modificative n°1 portera le budget de la Commune pour l'exercice 2025 à 69 194 000 €.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1, équilibrée avec les écritures d'ordre pour la somme de **3 508 000 €**.
- **ADOpte** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

